

A.Y.B  
Société par actions simplifiée unipersonnelle au capital de 2000 €,  
Siège social : 18 RUE DU DIX NEUF MARS 1962,  
77230 DAMMARTIN-EN-GOELE  
948652151 R.C.S. MEAUX

**Procès-Verbal en date du 01 septembre 2024**  
**AGE de dissolution et de nomination du liquidateur**

Le premier septembre deux mille vingt-quatre,

**Mme Hocine Alala** étant l'associé unique, l'assemblée est donc déclarée régulièrement constituée et peut valablement délibérer.

La séance est présidée par Monsieur **M Reda DJADOUF**, en qualité de Président.

Le Président rappelle que l'Assemblée va délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Dissolution anticipée de la société et nomination du liquidateur ;
- Pouvoirs à donner ;

**PREMIERE RESOLUTION**

L'associé unique, approuve la dissolution anticipée de la société à compter de ce jour et sa liquidation amiable sous le régime conventionnel, conformément aux dispositions des articles L 237-2 à L 237-13 du Code de Commerce.

**M Reda DJADOUF** demeurant : 89 avenue de Paris, 9320 Chatillon comme liquidateur pour une durée indéterminée.

Le liquidateur ainsi nommé disposera des pouvoirs les plus étendus pour procéder à la liquidation, sous réserve de ceux qui sont attribués par la loi à l'assemblée générale des associés.

La société subsistera pour les besoins de la liquidation et jusqu'à la clôture de celle-ci.

La dénomination sociale sera suivie de la mention « société en liquidation » et le siège de la liquidation est fixé à l'adresse du siège social actuel.

***Cette résolution est adoptée par l'associé unique***

## **DEUXIEME RESOLUTION**

L'assemblée confère tous pouvoirs à Monsieur **Reda DJADOUF**, liquidateur de la société, ou à son mandataire, à l'effet d'accomplir toutes les formalités de publicité afférentes aux résolutions ci-dessus adoptées.

***Cette résolution est adoptée par l'associé unique***

L'ordre du jour étant épuisé, et personne ne demandant plus la parole, le président déclare la séance levée.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui a été signé, après lecture par le président.

Fait en 2 originaux,  
À DAMMARTIN-EN-GOELE

Le 01 septembre 2024

*SIGNATURE DU PRESIDENT*



*Copie conforme à l'original*